

Détention de stupéfiant il y'a un mois.

Par days, le 11/03/2012 à 16:35

Bonjour,

Il y a de cela un mois j'ai été interpellé avec "3,5"cm de cannabis.

j'aurais aimer savoir la peine que j'encourais sachant que j'ai 15 ans et que j'ai été interpellé il y'a de celà 2 ans pour pour dégradation de bien privé en réunion, suite a cette interpellation j'ai écoper d'un rappelle a la loi.

Merci d'avance et désoler pour les éventuelles fautes d'orthographe.